



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-07

DECISION N° N 2025-07 DU 24 MARS 2025 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2019-48 du président de l'Etablissement français du sang en date du 24 décembre 2019 portant nomination de Madame Nathalie SERRE aux fonctions de directrice des affaires financières de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin, à compter du 28 mars 2025, aux fonctions de directrice des affaires financières de l'Etablissement français du sang exercées par Madame Nathalie SERRE.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 24 mars 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang